

**DÉLIBÉRATION**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Poitiers

Conseil Municipal du	26 juin 2023		à	18h00				
	_							
N°ordre	50		Titre		on de subvention aux structures œuvrant dans le			
N° identifiant	2023-0153				e des solidarités, de la cohésion locale et de ion - CIF-SP			
Rapporteur(s)	M. Bastien BERNELA							
Date de la convocation	20/06/202							
Président de séance	Mme Léoi	nore MONCOND'HUY	PJ.					
Secrétaire(s) de séance	Robert ROCHAUD			Tableau de subvention				
Membres en exercice	0							
Quorum	27							
Présents	0							
Absents	0							
Mandats	0	Mandants		_	Mandataires			
Observations								

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du territoire au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre.

Il vous est proposé de verser une subvention au Centre d'information et de formation des services à la personne (CIF-SP) pour un montant de 5 000 €. Elle s'inscrit dans les domaines **Solidarités, action sociale.** Elle a pour objet : lutter contre l'isolement des habitants, notamment les plus fragiles, mobiliser des habitants comme bénévoles de proximité, mettre en œuvre des ateliers intergénérationnels avec des objectifs en termes de santé.

Les différents éléments relatifs aux subventionnements de cette structure sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Cette délibération complète la délibération n° 46 (2023-0086) Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine des solidarités, de la cohésion locale et de l'éducation. Cette dernière a été scindée pour permettre aux élus intéressés au titre du CIF-SP de la voter.

## Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

Nomenclature Préfecture

7.5

- de donner votre accord conformément au tableau annexé sur l'attribution de la subvention
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 3 (2022-0037) du Conseil municipal du 7 mars 2022
- d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données.

POUR	0			La Maire,	
CONTRE	0			Léonore N	MONCOND'HUY
Abstention	0			Le Secrét	aire,
Ne prend pas part au vote	0			Robert R0	DCHAUD
RESULTAT DU VOT	E			]	
Mise en ligne le					
Date de réception en préfecture			Identifiant d télétransmis		

Subventions